



Solutions spécialisées

Assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions)

Les consommateurs d'aujourd'hui ont élevé leurs attentes lorsqu'il s'agit des services qu'ils reçoivent, et ils sont de plus en plus enclins à régler leur insatisfaction par voie juridique.

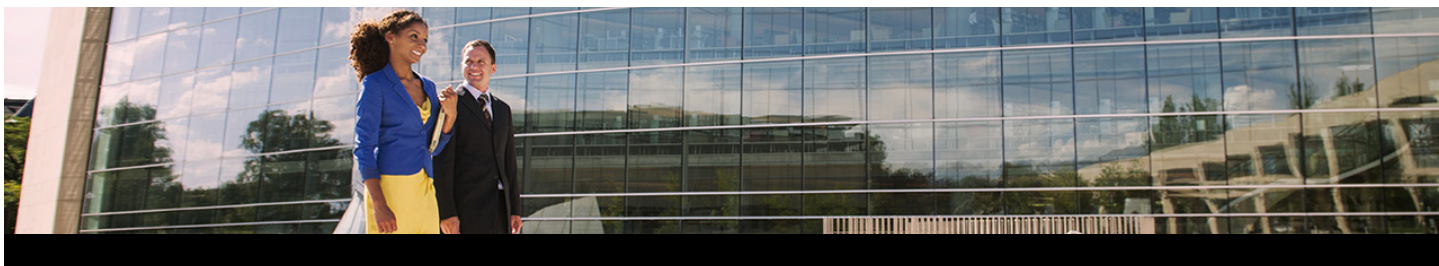
Une poursuite, qu'elle soit fondée ou non, peut entraîner des honoraires juridiques appréciables et avoir des conséquences fâcheuses pouvant non seulement mettre en péril la situation financière de l'entreprise du client, mais également son patrimoine personnel.

Grâce à l'assurance responsabilité professionnelle d'Intact Assurance, nos clients peuvent exercer leurs activités professionnelles sans craindre les conséquences découlant d'une poursuite.

L'avantage d'Intact Assurance

- Une équipe de souscripteurs chevronnés, dédiés et en mode solution
- Une synergie avec toutes les autres équipes des Solutions spécialisées et des Assurances des entreprises pour la prise en charge de comptes globaux
- Prise de décision à l'échelle locale
- Libellés spécifiques pour certaines classes d'activités et programmes
- Une équipe dédiée d'experts en indemnisation et un service de réclamations 24/7
- Assistance téléphonique "Le Justicier": Accès par téléphone à un avocat pour toute question juridique liée aux activités et aux services professionnels assurés
- Assistance RH : Accès par téléphone à des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) pour des conseils rapides et confidentiels
- Options de paiement souples





Points saillants de la couverture

L'assurance responsabilité professionnelle d'Intact Assurance couvre expressément :

- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber au professionnel en raison de dommages compensatoires occasionnés à des tiers s'il commet une faute, une erreur, une omission ou une négligence dans le cadre de ses activités professionnelles;
- Les frais reliés à la défense du professionnel qu'il soit responsable ou non, en cas de poursuite pour des dommages couverts par le contrat d'assurance en excédent des montants de garanties;
- Les actes commis antérieurement à la prise d'effet de la police sauf les sinistres ou les réclamations connus avant l'entrée en vigueur du contrat.

Quelques points saillants de notre libellé :

- La définition élargie de l'assuré, comprend notamment : l'entité (personne ou organisation désignée), le propriétaire principal, les employés, les administrateurs, les dirigeants, les bénévoles et les stagiaires
- Aucune exclusion pour les blessures corporelles

Une garantie subséquente est offerte dans les cas suivants :

- Annulation ou non-renouvellement de la police;
- Cessation volontaire des activités professionnelles, notamment à la retraite;
- Décès du professionnel;
- Une garantie pour actes antérieurs pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Exemples de pertes

- Un optométriste assuré **a omis d'orienter un patient vers un ophtalmologiste en temps opportun**, ce qui a entraîné un retard de diagnostic de tumeur et la perte de vision d'un œil. Le patient n'ayant plus la capacité d'exercer les tâches de son emploi antérieur ou de conduire un véhicule à moteur, il s'ensuit des frais de défense de plus de 50 000 \$ et des dommages de plus d'un million de dollars.
- Un chiropraticien a effectué une manipulation à l'origine d'un accident vasculaire cérébral, qui a entraîné une paralysie partielle, une perte de mémoire à court terme et des problèmes aux articulations. Il a été allégué que le chiropraticien **n'a pas adéquatement informé le patient des risques potentiels associés à ce type de manipulation**. Une action de trois millions de dollars a été intentée.
- Un gestionnaire immobilier autorisé a fait l'objet de la part d'un de ses clients d'allégations de **manquement quant au niveau de service**

adéquat qu'il s'était engagé à assurer en vertu d'un contrat, ce qui a entraîné une **perte de revenu**. Le propriétaire a allégué que le gestionnaire immobilier a fait preuve de négligence dans l'entretien de l'extérieur de l'immeuble, d'où une baisse généralisée du taux d'occupation. La négligence du gestionnaire immobilier n'a pas été prouvée, mais la défense, notamment les frais d'avocat et les frais judiciaires, a atteint environ 30 000 \$.

- Un expert-comptable a omis un formulaire obligatoire en déposant la déclaration d'impôts et taxes d'entreprise d'un client. L'erreur n'a été décelée que plusieurs années plus tard lors d'une vérification de l'ARC. Le client a intenté une action contre l'expert-comptable et lui a réclamé des intérêts et des pénalités du fait de sa seule négligence et non dus de quelque autre façon, totalisant 78 000 \$.

Exemples de tolérance au risque

Notre tolérance au risque ne cesse de s'accroître. Voici quelques exemples de secteurs professionnels que nous assurons :

- Professionnels des chiffres (CPA, comptables, commis comptables, ...)
- Services-conseils (conseillers en administration, conseillers en ressources humaines, conseillers en santé sécurité, ...)
- Juridique (avocats, parajuristes, liquidateurs/fiducie testamentaire)
- Médical (centres d'accueil et établissements de santé, chiropraticiens, cliniques médicales, laboratoires médicaux, ...)
- Autres professionnels (agence de placement de personnel, cabinet d'assurance vie, experts en sinistres, agence de voyage, architectes paysagistes, design d'intérieur, gestionnaires immobiliers, ...)
- Programmes d'assurance responsabilité professionnelle destinés aux ordres professionnels ou aux associations
- Disponibilité d'excédent de couverture

Communiquez avec votre équipe de souscription locale :

Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba :

e-o.west@intact.net

Ontario et provinces de l'Atlantique : e-o.ontario@intact.net

Québec : spec@intact.net

Pour plus d'informations, visitez intactspecialisees.ca

Réservé aux courtiers.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux polices d'assurance. Les renseignements qui figurent dans cette page vous sont fournis à titre informatif uniquement; les contrats d'assurance prévalent en tout temps. Veuillez consulter les contrats d'assurance pour obtenir une description complète des garanties et des exclusions. MD Le logo d'Intact Assurance est une marque déposée d'Intact Corporation financière, utilisée sous licence. © Intact Compagnie d'assurance, 2019. Tous droits réservés.

